

# Alerte sur l'utilisation récréative de protoxyde d'azote

L’Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a été alertée d’une augmentation du nombre d’intoxications graves dues à un usage intensif de protoxyde d’azote (gaz hilarant). En France depuis janvier 2019, 10 cas d’atteintes neurologiques ont été détectés, dont 8 dans la région Hauts de France. Un nombre anormalement élevé.

Le protoxyde d’azote est une substance en vente libre bénéficiant d’une bonne image parmi les jeunes. Son usage récréatif est une pratique connue de longue date et réputée sans danger.

Cette image est trompeuse et a pu conduire certains jeunes à adopter des consommations intensives de ce gaz. C’est cette utilisation qui provoque les atteintes neurologiques actuellement observées.

Drogues info service invite les utilisateurs de protoxyde d’azote à respecter les précautions d’usage suivantes :

- Ne pas inhaller le gaz directement en sortie de cartouche : utiliser un ballon de baudruche pour inhaller et ainsi ne pas être brûlé par le froid
- Éviter les prises trop rapprochées et penser à respirer de l’air pour éviter l’asphyxie
- **Ne pas répéter trop souvent les sessions de consommation et limiter les quantités consommées** pour limiter les risques pour la santé et éviter de tomber dans un usage compulsif
- Éviter d’être debout et ne pas conduire un véhicule lorsqu’on consomme cette substance.

La fiche [protoxyde d’azote](#) du Dico des Drogues de Drogues info service contient d’autres conseils de réduction des risques mais aussi toutes les informations nécessaires pour connaître plus précisément les dangers de cette substance et de son usage.

A lire : [communiqué de presse de la Direction Générale de la Santé \(19/11/2019\)](#)

Articles en lien :

[Protoxyde d'azote : les premiers signes d'une intoxication grave](#) (actualité du 12/12/2019)

[Le protoxyde d'azote sous les projecteurs](#) (actualité du 13/03/2015)

Mis à jour le 12/12/2019 : ajout du lien vers l'actualité sur les premiers signes d'une intoxication grave.